

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 06 février 2025

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit janvier 2025, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 35 (dont 11 procurations) - 96 voix

Votants : 35 Pour soit 96 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRÉSIDENT - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Philippe VIDAU – (procuration donnée à Mr Continsouzas) – 5^{ème} VP – 2 voix
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (procuration donnée à Mr Carcat) – 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 6 voix
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) – 1 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mme Rome) – 2 voix
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Ferrand) – 1 voix – VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLÉE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix
Mr Remy VIROULAUD – 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président CD87
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Président de la CC POL
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Conseiller communautaire Agglo de Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseillère départementale du CD87
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combadre
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) – 7^{ème} VP – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un passage obligé pour construire le budget primitif 2025.

Pour rappel le DOB n'est pas soumis à un vote mais constitue une discussion dont il convient de prendre acte. Il doit être organisé **au plus tard deux mois avant le vote du budget**.

Le rapport d'activité 2024 et les objectifs 2025 seront détaillés lors de la présentation du compte administratif 2024 et du vote du budget 2025.

Avant d'aborder la présentation du DOB 2025, il est porté à la connaissance des membres du syndicat le point suivant sur lequel un positionnement est attendu :

Les départements de Corrèze et Haute-Vienne souhaitent qu'une **étude** soit réalisée afin d'évaluer la faisabilité, les conditions, le périmètre et les modalités **d'une éventuelle sortie de DORSAL**. Cette démarche viserait à permettre aux membres concernés de reprendre à leur charge la gestion des réseaux FttH actuellement propriété de DORSAL, sur leurs périmètres distincts.

Dans un premier temps, DORSAL a missionné son assistance juridique, Parme Avocats, pour qu'elle détermine si DORSAL est légitime à assurer le portage de cette étude. Il semblerait qu'il n'y ait pas de contraindre juridique.

Il est nécessaire de se positionner sur :

1. Qui doit porter l'étude ? DORSAL ? les collectivités demandeuses ?
 - Après débat, il semblerait que ce soit à DORSAL de porter l'étude
2. Qui et comment doit être financée cette étude ?
 - Quel support budgétaire ? BP ou BA des demandeurs ?
 - Proposition est faite d'inscrire les crédits sur les BA de la Corrèze et de la Haute-Vienne (enveloppe estimative maximum évaluée à 60k€ à ce stade soit 30k€ sur chaque budget). L'enveloppe totale sera précisée et mouvementée lors de la présentation du budget après définition du périmètre exact de l'étude défini avec les collectivités demandeuses.
 - Contribution additionnelles spécifiques dans le cadre d'une convention signée avec les demandeurs
 - Des conventions seront proposées. Une discussion avec les collectivités demandeuses devra être menée pour en définir les modalités
3. Le périmètre de l'étude : uniquement sortie du Syndicat ? l'après sortie ?
 - Une discussion avec les collectivités demandeuses devra être menée pour définir le cahier des charges
4. La méthode ? AMO de DORSAL ou nouveau marché avec nouveaux prestataires ?
 - Après réflexion, le Président propose que DORSAL fasse travailler ses propres AMO en associant étroitement les collectivités demandeuses, ce qui coûtera moins cher et sera plus rapide. Si un nouveau marché devait cependant être lancé, une discussion avec les collectivités demandeuses devra être menée pour définir les modalités de consultations à mettre en place.

Il est à noter que la dépense sera considérée comme une prestation de service et imputée à la section de fonctionnement.

Présentation des Orientations budgétaires 2025

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

	BP 2024	BP 2023	% Evolution BP 24/23	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
D002 (résultat reporté - Déficit fonctionnement)	0 €	163 711,45 €	-100%	0 €	0 €	0 €	0	0
011 (Charges à caractère général)	266 400 €	272 500 €	-2%	275 480 €	286 500 €	305 345 €	323 341 €	470 759 €
012 (Charges de personnel)	641 600 €	616 300 €	4%	594 300 €	544 340 €	510 000 €	512 906 €	421 061 €
014 (Atténuations de produits)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	500 €	0 €	0 €
65 (Autres charges de gestion courante)	682 300 €	207 560 €	229%	187 450 €	204 388 €	180 550 €	732 061 €	577 447 €
66 (Charges financières)	6 090 €	9 028 €	-33%	14 300 €	19 832 €	67 850 €	78 646 €	74 865 €
67 (Charges exceptionnelles)	0 €	562 500 €	-100%	608 200 €	590 000 €	590 000 €	25 000 €	15 000 €
68 (Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions)	82 000 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €	0%	0 €	200 000 €	0 €	0 €	50 000 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 678 390 €	1 831 600 €	-8%	1 679 730 €	1 845 060 €	1 654 245 €	1 671 954 €	1 609 132 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	1 335 470 €	1 323 000 €	1%	1 325 530 €	1 233 773 €	999 635 €	943 296 €	547 364 €
023 (Virement à la section d'investissement)	244 822 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 580 292 €	1 323 000 €	19%	1 325 530 €	1 233 773 €	999 635 €	943 296 €	547 364 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 258 682 €	3 154 600 €	3%	3 005 260 €	3 078 833 €	2 653 880 €	2 615 250 €	2 156 496 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011) :

Les charges à caractère général 2025 s'inscrivent dans un contexte de stabilité **+1%**, Le montant dédié aux prestataires extérieurs est identique, 144K€.

Il est proposé d'inscrire, en 2025, sur le chapitre 011 une enveloppe de **269,5K€**.

CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012) :

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre, en 2025, la même enveloppe que 2024, soit **641 K€**.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) :

Elles sont composées :

- des redevances versées à Orange pour la location de ses infrastructures de génie civil (fourreaux, appuis aériens), des redevances versées à SNCF-Réseaux et au SEHV concernant les opérations de MED et les raccordements de sites prioritaires. **200K€** sont prévus, au total, pour 2025 +1% par rapport à 2024 ; 192K€ ont été payés en 2024.
- des indemnités et frais de mission des élus. **7,5K€** sont prévus, au total, pour ces dépenses (10%).
- des contributions financières annuelles versées à AXIONE LIMOUSIN, dans le cadre du **contrat de concession**, pour remise en affermage des infrastructures **MED 1** (SDAN Pilote - **Avenant 29** – 66 opérations de Montée en Débit et 13 opérations d'opticalisation de NRA), **MED 2** (Axe 2 bis - **Avenant 39** – 105 opérations de Montée en Débit et 15 opérations d'opticalisation de NRA) et **Avenant 47** depuis 2023 – Conformément à ce dernier avenant, un montant de **472K€** est prévu en 2025 (+2% par an) .
- des pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux (DFT) dans les délais. **10K€** sont prévus pour 2025

Au total, il est proposé d'inscrire, en 2025, sur ce chapitre 65, **689,5K€, +1%**

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS (chapitre 68) :

Conformément à la délibération 895 du 10 avril 2024 de refuser l'augmentation tarifaire imposée par Orange à partir du 1^{er} mars 2024 et à la délibération 913 du 12 décembre 2024 de provisionner budgétairement l'écart entre les sommes réellement payées par Dorsal et facturées par Orange, une somme de **195K€** est inscrite en provision en 2025 (augmentation tarifaire moyenne de **+30%** par rapport à 2024).

OPERATIONS D'ORDRE :

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042) :

Le montant total des amortissements est évalué à **1,217M€** en 2025, **-9%** (-117,6K€).

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendu sera supérieur à celui des dépenses. **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

Ce montant d'équilibre sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Au total, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement, hors écritures d'équilibre 023/021, sont **stables (0%, -1K€)**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

	BP 2024	BP 2023	% Evoluti on BP 24/23	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
R002 (résultat reporté - Excédent de fonctionnement)	318 821,61 €		0%	298 565,85 €	165 545,51 €	119 524,66 €	206 333,90 €	144 349 €
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	0 €	0 €	0%	0,00 €	1 000 €	0 €	0	1 141 549 €
74 (dotations, subventions, participations)	1 388 693 €	1 557 847 €	-11%	1 121 520 €	1 219 556 €	1 169 789 €	1 150 683 €	
75 (autres produits de gestion courante)	284 500 €	267 170 €	6%	270 000 €	244 721 €	261 743 €	181 000 €	109 237 €
013 (Atténuation de charges)	2 000 €	3 000 €	-33%	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77 (Produits exceptionnels)	0 €	10 000 €	-100%	15 000 €	20 000 €	20 000 €	15 000 €	10 000 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 994 015 €	1 838 017 €	8%	1 718 586 €	1 650 823 €	1 571 057 €	1 553 017 €	1 405 135 €

RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subs équipement)	1 264 667 €	1 316 583 €	-4%	1 286 674 €	1 428 010 €	1 082 823 €	1 062 233 €	751 361 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 264 667 €	1 316 583 €	-4%	1 286 674 €	1 428 010 €	1 082 823 €	1 062 233 €	751 361 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 258 682 €	3 154 600 €	3%	3 005 260 €	3 078 833 €	2 653 880 €	2 615 250 €	2 156 496 €
---	--------------------	--------------------	-----------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Les autres produits de gestion courante, chapitre 75, concernent le versement de **redevances annuelles** :

- par **AXIONE LIMOUSIN**, au titre :

- des frais de contrôle dans le cadre du contrat de concession, **8K€**
- d'affermage dans le cadre des différents avenants d'affermage, **29,2K€**
- d'un remboursement des frais IBLO RCA/RDER payées à Orange (avenant 42 du contrat de DSP), **40K€**
- d'un remboursement des pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais, **10K€**
- d'un remboursement des redevances d'usage des fourreaux du SEHV versées à SEHV sur les ouvrages de raccordements de sites isolés ou entrant dans le dispositif MED SDAN, **4K€**

- par **ORANGE** :

- d'utilisation du réseau DORSAL (redevances PRM pour 171 sites en service), **192,1K€**.

Il est proposé d'inscrire, en 2025, sur ce chapitre une enveloppe de **283,3K€, -0,4%**.

OPERATIONS D'ORDRE

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS chapitre 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »), amortissements des subventions reçues.

Sont comptabilisées, en 2025, sur ce chapitre, les subventions reçues en 2024 soit un montant supplémentaire à amortir de 7,308K€.

Une enveloppe totale de **1,323M€** est prévue, en 2025, au titre des amortissements des subventions. **+5%**.

AUTRES RECETTES :

Sont comptabilisés parmi les autres recettes :

- Inscription de **39,5K€** au titre de la **valorisation comptable** de la mise à disposition à titre gratuit des locaux de **GAIA** conformément à la convention d'occupation signée avec la Région Nouvelle Aquitaine (3 500€ par bureau * indice de révision).
- Versement d'une aide financière à hauteur de **0,9K€** par le Fonds National de Prévention (**FNP**) en remboursement d'achat de matériel de prévention des risques professionnels.

Au global, le montant des recettes, hors contributions statutaires et report, à inscrire en 2025 sur la section de fonctionnement va s'élever à 1,647M€ contre 1,588M€ soit une **hausse de 4% (+59,4K€)**.

A préciser que le résultat de l'exercice 2024 sur la section de fonctionnement est estimé 311 154,90€.

CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES :

La base d'équilibre 2025, qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement, et de calculer le montant de la contribution statutaire annuelle des membres sera la même qu'en 2024 soit

1 351 993,39€.

Pour rappel, ce montant se calcul comme suit : sommes des dépenses prévisionnelles moins les recettes prévisionnelles hors contributions statutaires.

FONCTIONNEMENT 2025			
DEPENSES		RECETTES	
011	269 550 €	R002	311 154,90 €
012	641 000 €	013	0 €
65	689 500 €	74	40 400 €
66	0 €	75	283 300 €
67	0 €	77	0 €
68	195 000 €	78	0 €
Opérations réelles	1 795 050 €		634 855 €
Opérations d'ordre	1 515 425 €		1 323 626 €
042 amortissements des subventions	1 217 800 €		
023 (Virement à la section d'investissement)	297 625 €		
TOTAL	3 310 475 €		1 958 481 €
Base d'équilibre prévisionnelle 2025			1 351 994 €

FONCTIONNEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
011	266 400 €	R002	318 821,61 €
012	641 600 €	013	2 000 €
65	694 300 €	74	36 700 €
66	6 090 €	75	284 500 €
67	0 €	77	0 €
68	0 €	78	0 €
Opérations réelles	1 608 390 €		642 022 €
Opérations d'ordre	1 650 292 €		1 264 667 €
042 amortissements des subventions	1 331 470 €		1 264 667 €
023 (Virement à la section d'investissement)	318 822 €		
TOTAL	3 258 682 €		1 906 689 €
Base d'équilibre prévisionnelle 2024			1 351 993 €

La base d'équilibre 2025 sera reprécisée au moment du vote du budget après affectation du résultat définitif de l'exercice 2024 sur la section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% Evolution BP 24/23	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	0 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	3 526 264,78 €	2 882 305,87 €	0 €
20 (immobilisations incorporelles)	177 200 €	173 000 €	2%	103 200 €	114 700 €	119 500 €	178 900 €	3 423 400 €
204 (subventions d'équipements versées)	1 000 €	1 500 €	-33%	4 500 €	20 000 €	34 000 €	26 979 €	90 000 €
21 (immobilisations corporelles)	6 200 €	5 500 €	13%	7 000 €	6 000 €	8 000 €	4 505 000 €	8 000 €
23 (Immobilisations en cours - RAR)	3 743 909 €	3 418 567 €	10%	3 168 953 €	1 528 156 €	5 026 916 €	4 526 348 €	16 683 798 €
13 (Subventions d'équipements)	1 392 860 €	1 852 860 €	-25%	1 880 860 €	3 689 530 €	3 623 280 €	0 €	0 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	152 602 €	146 746 €	4%	141 116 €	135 701 €	142 995 €	162 987 €	158 172 €
26 (Participations et créances rattachées)	0 €	0 €	0%	0 €	1 125 000 €	1 125 000 €	1 500 000 €	1 457 142 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 473 771 €	5 598 173 €	-2%	5 305 629 €	6 619 088 €	13 605 956 €	13 782 520 €	21 820 512 €

DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	1 264 667 €	1 316 583 €	-4%	1 286 674 €	1 428 010 €	1 082 823 €	1 062 232	751 361
041 (Opérations patrimoniales)	35 000 €	18 000 €	94%	14 500 €	3 967 929 €	3 532 339 €	5 485 713	4 291 440
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 299 667 €	1 334 583 €	-3%	1 301 174 €	5 395 939 €	4 615 162 €	6 547 945 €	5 042 801 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 773 438 €	6 932 755 €	-2%	6 606 803 €	12 015 026 €	18 221 118 €	20 330 465 €	26 863 313 €
--	--------------------	--------------------	------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

MOBILISATIONS INCORPORELLES (chapitre 20) / **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** (chapitre 21) :

Sont concernées principalement :

- *Chapitre 20* : les dépenses relatives aux Droits d'Usages IRU dans le cadre de l'offre **NetCity** sur la base des 3 sites en Haute-Vienne (Convention NetCity avec le Département) et 1 site en Corrèze). En 2025, une enveloppe de **60K€** est ainsi proposée (-63%). Des crédits sont également nécessaires à hauteur de 1K€ pour des frais de publications relatifs au lancement et à l'attribution du marché de prestation de services, « AMO généraliste » en particulier.
- *Chapitre 21* : les dépenses relatives à l'achat de mobilier, de matériel informatique et d'autres matériels. Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **4,3K€** (-31% par rapport à 2024).

IMMOBILISATIONS EN COURS (chapitre 23) :

- Sont inscrites ici les dépenses prévisionnelles des opérations de travaux de raccordement de sites. Une enveloppe prévisionnelle de **4,875M€** est prévue à cet effet.

OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 40) et (chapitre 41) :

Sont concernés :

- *Chapitre 40* : les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) soit **1,324M€**.
- *Chapitre 41* : au titre du régime de droit à déduction de TVA par le biais du délégataire, les remboursements de TVA sur les opérations listées dans les avenants signés avec AXIONE LIMOUSIN. Le montant prévisionnel à inscrire en 2025 est estimé à **26,9K€** (35K€ étaient prévus en 2024).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% Evoluti on BP 24/23	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
R001 (résultat reporté - Excédent d'investissement)	4 418 715,81 €	4 885 326,22 €	-10%	4 607 643,30 €	4 084 655,40 €	0 €	0 €	200 553 €
			0%					
13 (subvention d'investissement)	704 430 €	688 429 €	2%	644 629 €	2 682 168 €	10 156 805 €	5 201 456 €	15 853 716 €
20 (Immobilisations incorporelles)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	1 678 800 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	5 400 000 €	0
23 (immobilisations en cours)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
27 (Participations et créances rattachées)	0 €	0 €	0%	14 500 €	46 500 €	3 532 339 €	3 300 000 €	4 291 440 €
26 (Participations et créances rattachées)	35 000 €	18 000 €	94%	0 €	0 €			
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 158 146 €	5 591 755 €	-8%	5 266 772 €	6 813 324 €	13 689 144 €	13 901 456 €	22 024 509 €

RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	1 331 470 €	1 323 000 €	1%	1 325 530 €	1 233 773 €	999 635 €	943 296 €	547 364 €
041 (Opérations patrimoniales)	39 000 €	18 000 €	117%	14 500 €	3 967 929 €	3 532 339 €	5 485 713 €	4 291 440 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	244 822 €							
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 615 292 €	1 341 000 €	20%	1 340 030 €	5 201 702 €	4 531 974 €	6 429 009 €	4 838 804 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 773 438 €	6 932 755 €	-2%	6 606 802 €	12 015 026 €	18 221 118 €	20 330 465 €	26 863 313 €
--	--------------------	--------------------	------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chapitre 13) :

Sont inscrits en 2025 en recettes d'investissement :

- le solde de la convention FSN MED, sur la composante « collecte NRA » pour un montant total de **395K€**.
- les versements relatifs aux conventions IRU NetCity à hauteur de **90K€**

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27) / OPERATIONS PATRIMONIALES (chapitre 41) / OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 40).

Concernent des régularisations comptables comme indiqué plus haut :

- sur les remboursements de TVA AXIONE LIMOUSIN (articles 2762 et 21538) pour un montant de **26,90K€**.
- sur les dotations aux amortissements (articles 28), soit une inscription de **1,218M€**.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap 021) :

L'excédent de fonctionnement comme indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur le chapitre **021** à hauteur de **297,9K€**. Ce montant d'équilibre sera reprécisé au moment du vote du budget après affectation des résultats de l'exercice 2024.

BUDGETS ANNEXES

Sur la section de fonctionnement, dans la continuité des exercices budgétaires 2021, 2022, 2023 et 2024, les recettes prévisionnelles avec les reports seront suffisantes pour couvrir les dépenses prévisionnelles sur les 3 budgets annexes.

A ce titre, il est proposé de ne pas appeler les contributions statutaires d'équilibre et les contributions additionnelles des membres (hors part EPCI sur le budget annexe Creuse comme précisé ci-dessous) sur l'exercice budgétaire 2025 sur les 3 budgets annexes

Sur la section d'investissement, sont programmés principalement les crédits liés aux dépenses suivantes :

- Fin du déploiement jalon 2 Creuse
- Opérations « Vie du réseau »
- Raccordements des usagers
- Annuités en capital des emprunts et remboursements des avances remboursables

En recettes d'investissement :

- Acomptes FSN sur la composante « raccordements » dans la limite de 90% du montant attribué sur cette composante,
- Continuation des versements sur le département de la Creuse, des conventions « prise en charges du capital sur les emprunts jalon 2 » et « Vie du réseau »,
- Recette budgétaire, qui ne s'exécute pas, « virement de la section de fonctionnement », chapitre 021
- Financement par l'excédent de la section de fonctionnement du besoin de financement de la section d'investissement, compte 1068

BUDGET ANNEXE CORREZE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/2023	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
011 (Charges à caractère général)	155 100 €	219 200 €	-29%	227 420 €	53 655 €	6 000 €	34 654 €	8 000 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
65 (Autres charges de gestion courante)	1 162 000 €	1 172 000 €	-1%	1 202 000 €	1 002 000 €	469 392 €	252 301 €	7 088 €
66 (Charges financières)	852 990 €	862 066 €	-1%	334 970 €	400 752 €	370 166 €	321 494 €	24 542 €
67 (Charges exceptionnelles)	0 €	50 000 €	-100%	120 000 €	157 500 €	20 000 €	0 €	
68 (Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions)	770 000 €			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 940 090 €	2 303 266 €	28%	1 884 390 €	1 613 907 €	865 558 €	608 449 €	39 630 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	4 080 731 €	409 957 €	895%	332 150 €	537 €	0 €	0 €	0 €
023 (Virement à la section d'investissement)	3 016 782 €	12 585 790 €	-76%	20 280 123 €	12 927 398 €	0 €		
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 097 513 €	12 995 747 €	-45%	20 612 273 €	12 927 935 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 037 603 €	15 299 013 €	-34%	22 496 663 €	14 541 842 €	865 558 €	608 449 €	39 630 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées :

- à la DGFIP (taxe foncière sur les NRO) pour un montant estimé à **1,2K€**
- aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) pour un montant estimé à **150K€**

Sont concernées, par ailleurs, des dépenses diverses : service EEP Orange, et sur le process « adduction », des frais PayfIP payés à la DGFIP ainsi que des frais de signatures électroniques des conventions individuelles pour un montant total de **1,5K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire, en 2025, sur ce chapitre 011, **155,1K€** (même enveloppe qu'en 2024).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) :

Elles sont composées :

- des redevances versées à **Orange** pour la location de ses infrastructures de génie civil (fourreaux, et appuis aériens) au titre du contrat GC IBLO . **1,110M€** sont prévus pour 2025. 1,087M€ ont été payés en 2024.
- des redevances versées au **Syndicat de la Diège** pour la location de ses infrastructures de génie civil (fourreaux, et appuis aériens) pour un montant prévisionnel 2025 estimé à **65K€**
- des redevances versées à **SNCF Réseau et ASF VINCI** pour un montant estimatif de **2K€**
- des pénalités facturées par **Orange** pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais. **5K€** sont prévus pour 2025 à cet effet.

Au total, il est proposé d'inscrire, sur 2025, sur ce chapitre 65, **1,182M€ +2%**.



Handwritten signature

CHARGES FINANCIERES : (chapitre 66)

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des intérêts des emprunts en cours mobilisés.

Au vu des tableaux d'amortissements de ces emprunts, le montant total des intérêts 2025 sur le budget annexe de la Corrèze est de **880K€** répartis comme suit :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2025	CAPITAL 2025	INTERETS 2025
Banque Postale_Emprunt 5M€ 20 ans_Août 2018 _MON521706EUR	5 000 000 €	301 828,13 €	250 000,00 €	51 828,13 €
Banque Postale - Emprunt 15M€ 20 ans_Décembre 2018 _MON524312EUR_contrat 10M€	10 000 000 €	608 918,75 €	500 000,00 €	108 918,75 €
Banque Postale - Emprunt 15M€ 20 ans_Décembre _MON524307UR_Contrat 5M€	5 000 000 €	304 459,38 €	250 000,00 €	54 459,38 €
Prêt LT Banque Postale - Emprunt 15M€ 15ans _ Avril 2023- Contrat n°MON544665EUR	15 000 000 €	1 492 187,50 €	1 000 000,00 €	492 187,50 €
TOTAL Prêt LT	35 000 000 €	2 707 393,76 €	2 000 000,00 €	707 393,76 €
Prêt relais CE_Solde FSN- 4,5€_2ans_juillet 2024_Rbt juin 2026	4 500 000 €	172 800,00 €	0,00 €	172 800,00 €
Total emprunts en cours	35 000 000 €	2 880 193,76 €	2 000 000,00 €	880 193,76 €

Au total, il est proposé d'inscrire, en 2025, sur ce chapitre 66, en intégrant les écritures d'ICNE, **892K€ +3%**.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS (chapitre 68) :

Conformément à la délibération 895 du 10 avril 2024 de refuser l'augmentation tarifaire imposée par Orange à partir du 1^{er} mars 2024 et à la délibération 913 du 12 décembre 2024 de provisionner budgétairement l'écart entre les sommes réellement payées par Dorsal et facturées par Orange, une somme **1,4M€** est inscrite en provision en 2025 (augmentation tarifaire moyenne de **+30%** par rapport à 2024).

OPERATIONS D'ORDRE :

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042) :

Sont comptabilisées, en 2025, sur ce chapitre, les amortissements des opérations de « vie du réseau » réceptionnées et payées en 2024 soit un montant supplémentaire à amortir de 84K€.

Une enveloppe totale de **4,164M€** est prévue, en 2025, au titre des dotations aux amortissements. **+2%**.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendu sera supérieur à celui des dépenses. **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

Ce montant d'équilibre évalué à ce stade à 6,2M€ sera éventuellement reprecisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/2023	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
R002 (résultat reporté - Excédent de fonctionnement)	4 846 456,51 €	9 849 572,44 €	-51%	13 179 623,23 €	101 908,18 €	144 437,41 €	68 153 €	0 €
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	187 500 €	234 000 €	-20%	800 000 €	2 207 645 €	2 000 €	0 €	0 €
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	618 251 €	540 296 €	36 630 €
75 (autres produits de gestion courante)	2 881 490 €	5 164 761 €	-44%	8 396 740 €	12 137 077 €	100 870 €	0 €	0 €
77 (Produits exceptionnels)	0 €	50 000 €	-100%	120 000 €	95 000 €	0 €	0 €	3 000 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 915 447 €	15 298 333 €	-48%	22 496 363 €	14 541 630 €	865 558 €	608 449 €	39 630 €
RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	2 122 156 €	680 €	311982%	300 €	212 €	0 €	0 €	0 €
			0%					
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 122 156 €	680 €	311982%	300 €	212 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 037 603 €	15 299 013 €	-34%	22 496 663 €	14 541 842 €	865 558 €	608 449 €	39 630 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles seront composées :

- des recettes versées par la **SPL NATHD** (chapitre 70) conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **novembre 2024** :
 - o Redevance fixe R1, évaluée à **517K€** (versée en juin 2025 au titre de l'année 2024),
 - o Redevance co-financement Rd2, évaluée à **3,351M€** (versée en 2 fois : mai et novembre 2025 au titre de l'année 2025),
 - o Redevance variable R3, évaluée à **2,652 M€** (versée en juin 2025 au titre de l'année 2024).

Soit un montant total 2025 à percevoir en recettes prévisionnelles NATHD de 6,5M€ (En 2024 = 4,7M€ ont été versées).

- des remboursements des pétitionnaires sur le dispositif « **adduction** » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la délibération n°827 du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de **150 dossiers** de demande. Il est prévu un montant total de **95K€** décomposé comme suit :
 - 45K€ au titre de la partie « Etudes »
 - 50K€ au titre de la partie « Travaux ».
- par effet de neutralisation avec les dépenses, **les remboursements** effectués par les prestataires des marchés de travaux (déploiement et vie du réseau) **des pénalités** facturées par Orange à Dorsal pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais. Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **5K€**.

OPERATIONS D'ORDRE :

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »), amortissements des subventions reçues.

Sont comptabilisées, en 2025, sur ce chapitre, les subventions reçues en 2024 soit un montant supplémentaire à amortir de 9,923K€

Une enveloppe totale de **2,1M€** est prévue, en 2025, au titre des amortissements des subventions.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/2023	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	7 977 735,34 €	5 978 001,90 €	33%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €	0%	0 €	2 210 €	0 €	0 €	0 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	3 622 265 €	23 422 265 €	-85%	50 930 488 €	1 000 000 €	1 000 000 €	875 000 €	0 €
20 (immobilisations incorporelles)	78 150 €	471 500 €	-83%	850 000 €	1 462 500 €	1 855 000 €	2 411 467 €	1 723 000 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23 (Immobilisations en cours)	6 473 304 €	11 610 546 €	-44%	15 318 432 €	105 660 432 €	78 237 835 €	89 935 621 €	42 408 642 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	18 151 454 €	41 482 313 €	-56%	67 098 920 €	108 125 142 €	81 092 835 €	93 222 088 €	44 131 642 €

DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	2 122 156 €	680 €	311982%	300 €	212 €	0 €	0 €	0 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	0 €	0%	10 €	2 700 000 €	3 300 000 €	150 000 €	0 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 122 156 €	680 €	311982%	310 €	2 700 212 €	3 300 000 €	150 000 €	0 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 273 610 €	41 482 993 €	-51%	67 099 230 €	110 825 354 €	84 392 835 €	93 372 088 €	44 131 642 €
--	---------------------	---------------------	-------------	---------------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chapitre 20) :

Sont concernées, sur le **chapitre 20**, les dépenses prévisionnelles au titre des **Droits d'Usage** à verser aux **AODE** (Syndicat de la Diège et FDEE) et à **ENEDIS** soit une enveloppe totale de **7K€** et les dépenses afférentes aux IRU **PFON** pour un montant estimé de **20K€**.

Il est proposé d'inscrire, en 2025, sur le **chapitre 27K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chapitre 23) :

Sont inscrits, en 2025, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- les opérations connexes liées principalement à l'AMO technique, au marché CSPS « vie du réseau » et aux études ENEDIS pour un montant total de **160K€**
- les raccordements payés à la SPL NATHD pour un montant estimé total à **3,6M€**
- les prestations de travaux complémentaires « **vie du réseau** » (marché de travaux, prestations sur devis ou effectuées par la SPL NATHD) à hauteur de **1,120M** (dont 100K€ relatifs à des prestations de remplacement de supports BT ENEDIS remboursées par Axione Déploiement)
- Les RAR 2024 pour un montant de 240K€.

Il est proposé d'inscrire, en 2025, sur le **chapitre 23, 5,1M€ -20%**.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) :

Sont concernés dans ce chapitre :

- les dépenses en capital des emprunts long-terme en cours soit conformément au tableau cité plus haut « charges financières », **2M€**
- le **remboursement** des **avances EPCI et CD19** conformément aux conventions d'avance remboursable, d'un montant total de **1,62M€**.

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 16, hors nouvel emprunt, **3,6M€**

OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 40)

Sont concernés les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) ; **2,132M€** sont ainsi prévus en 2025 sur ce chapitre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/2023	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
R001 (résultat reporté - Excédent d'Investissement)	0,00 €	0,00 €	0%	37 587 042,63 €	27 559 760,96 €	64 182 409,63 €	22 402 222 €	0 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	8 458 053,34 €	6 487 682 €	30%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13 (subvention d'investissement)	95 758 €	6 155 158 €	-98%	8 675 904 €	44 943 890 €	11 245 596 €	14 424 501 €	12 821 628 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	4 500 000 €	15 000 000 €	-70%	0 €	20 000 000 €	0 €	48 308 223 €	20 000 000 €
168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	0 €	694 406 €	-100%	74 000 €	2 682 935 €	5 664 830 €	8 087 142 €	11 310 014 €
20 (immobilisations incorporelles)	0 €							
21 (immobilisations corporelles)	0 €	150 000 €	-100%	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23 (Immobilisations en cours)	122 286 €	0 €	0%	0 €	10 833 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 176 097 €	28 487 246 €	-54%	46 486 947 €	95 197 419 €	81 092 835 €	93 222 088 €	44 131 642 €

RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	4 078 731 €	409 956 €	895%	332 150 €	537 €	0 €	0 €	0 €
041 (Opérations patrimoniales)	2 000 €	0 €	0%	10 €	2 700 000 €	3 300 000 €	150 000 €	0 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	3 016 782 €	12 585 790 €		20 280 123 €	12 927 398 €			
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 097 513 €	12 995 746 €	-45%	20 612 283 €	15 627 935 €	3 300 000 €	150 000 €	0 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	20 273 610 €	41 482 992 €	-51%	67 099 230 €	110 825 354 €	84 392 835 €	93 372 088 €	44 131 642 €
--	---------------------	---------------------	-------------	---------------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chapitre 13) :

Sont comptabilisés dans ce chapitre :

- des acomptes **FSN** sur la composante « raccordements » dans la limite du montant de 90% du montant total attribué sur cette composante soit **100K€**
- des versements **collectivités** dans le cadre des conventions IRU NetCity pour un montant estimatif de **60K€**

Au total, il est proposé d'inscrire, en 2025, sur ce chapitre, **160K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chapitre 23) :

Sont inscrits, en 2025, dans ce chapitre, les remboursements effectués par Axione Déploiement sur le remplacement de supports BT posés et facturés par ENEDIS pour un montant total prévisionnel de **100K€**

.....
OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 40).

Concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (**articles 28**) soit un montant total de **4,1M€**.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap 021) :

L'excédent de fonctionnement comme indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur le chapitre **021**. Ce montant d'équilibre évalué à ce stade à 6,2M€ sera éventuellement reprécisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

BUDGET ANNEXE CREUSE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
CHARGES A	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/2023	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
011 (Charges à caractère général)	69 000 €	71 100 €	-3%	90 420 €	75 647 €	3 200 €	12 646 €	1 153 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
65 (Autres charges de gestion courante)	990 000 €	852 000 €	16%	701 000 €	361 000 €	166 948 €	66 515 €	6 169 €
66 (Charges financières)	520 896 €	461 386 €	13%	195 482 €	123 952 €	120 534 €	124 504 €	23 000 €
67 (Charges exceptionnelles)	0 €	90 000 €	-100%	90 000 €	11 000 €	6 000 €	0 €	0 €
68 (Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions)	650 000 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 229 896 €	1 474 486 €	51%	1 076 902 €	571 599 €	296 682 €	203 665 €	30 322 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	1 491 267 €	317 185 €	370%	281 200 €	2 257 €	0 €	0 €	0 €
023 (Virement à la section d'investissement)	13 478 456 €	9 477 969 €	42%	7 187 854 €	3 680 918 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14 969 723 €	9 795 154 €	53%	7 469 054 €	3 683 175 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 199 619 €	11 269 640 €	53%	8 545 956 €	4 254 774 €	296 682 €	203 665 €	30 322 €

CARACTERE GENERAL (chapitre 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées :

- à la **DGFIP** taxe foncière sur les NRO, redevances archéologiques et taxes d'aménagement pour un montant total estimé 2025 à **2,5K€**
- aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) pour un montant estimé à **200K€**

Sont concernées, par ailleurs, des dépenses diverses : service EEP Orange, et sur le process « adduction », des frais PayfiP payés à la DGFIP ainsi que des frais de signatures électroniques des conventions individuelles pour un montant total de **3K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire, en 2025, sur ce chapitre 011, **205,5K€** (+135k€ sous l'effet d'une estimation à la hausse sur les RODP à payer)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) :

Elles sont composées :

- des redevances versées à **Orange** pour la location de ses infrastructures de génie civil (fourreaux, et appuis aériens) au titre du contrat GC IBLO . **952K€** sont prévus pour 2025. 915K€ ont été payés en 2024.
- des redevances versées à **SNCF Réseau** lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF – montant estimé à **2K€**
- des pénalités facturées par **Orange** pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais. **51K€** sont prévus pour 2025

Au total, il est proposé d'inscrire, en 2025, sur ce chapitre 65, **1M€ +2%**.

CHARGES FINANCIERES : (chapitre 66)

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des intérêts des emprunts en cours mobilisés soit pour l'année 2025 soit un montant total des intérêts à financer de **576,3K€**.

Au titre du jalon 1 :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2025	CAPITAL 2025	INTERETS 2025
Banque Postale_Emprunt 5M€ 30 ans_Novembre 2018 _MIN521711EUR	5 000 000,00 €	244 629,17 €	166 666,67 €	77 962,50 €

Au titre du jalon 2 :

EMPRUNTS EN COURS JALON 2	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2025	CAPITAL 2025	INTERETS 2025
Prêt relais Caisse Epargne n°459964E - 5 ans	15 000 000,00 €	82 500,00 €	0,00 €	82 500,00 €
Prêt Banque Postale n°MIN539288EUR 10M€ - 20 ans	10 000 000,00 €	581 075,00 €	500 000,00 €	81 075,00 €
Prêt Crédit Agricole n° CP1321 - 20M€ - 20 ans	20 000 000,00 €	1 119 606,67 €	1 000 000,00 €	119 606,67 €
Prêt Caisse Epargne 5M€ n°459669E - 20 ans	5 000 000,00 €	298 425,00 €	250 000,00 €	48 425,00 €
Prêt Banque Postale n°MIN543452EUR 5M€ - 25 ans	5 000 000,00 €	366 725,00 €	200 000,00 €	166 725,00 €
TOTAL Prêt BA23 J2	55 000 000,00 €	2 448 331,67 €	1 950 000,00 €	498 331,67 €

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 66, en intégrant les écritures d'ICNE, **574,5K€ +10%**.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS (chapitre 68) :

Conformément à la délibération 895 du 10 avril 2024 de refuser l'augmentation tarifaire imposée par Orange à partir du 1^{er} mars 2024 et à la délibération 913 du 12 décembre 2024 de provisionner budgétairement l'écart entre les sommes réellement payées par Dorsal et facturées par Orange, une somme **1,2M€** est inscrite en provision en 2025 (augmentation tarifaire moyenne de **+30%** par rapport à 2024).

.....

OPERATIONS D'ORDRE :

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042) :

Sont comptabilisées, en 2025, sur ce chapitre, les amortissements des opérations de « vie du réseau » réceptionnées et payées en 2024 soit un montant supplémentaire à amortir de 25,2K€.

Une enveloppe totale de **1,5M€** est prévue, en 2025, au titre des dotations aux amortissements **+1%**.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendu sera supérieur à celui des dépenses. **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

Ce montant d'équilibre évalué à ce stade à 10,5M€ sera éventuellement reprecisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/2023	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
R002 (résultat reporté - Excédent de fonctionnement)	10 294 674,16 €	5 596 390,00 €	84%	1 470 812,01 €	121 617,62 €	28 101,71 €	7 260,26 €	0 €
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	1 730 000 €	1 268 700 €	36%	1 000 000 €	968 000 €	200 €		30 322 €
74 (dotations, subventions, participations)	96 000 €	96 000 €	0%	0 €	0 €	190 383 €	196 405 €	0 €
75 (autres produits de gestion courante)	3 602 032 €	3 318 135 €	9%	6 015 144 €	3 153 792 €	77 997 €	0 €	0 €
77 (Produits exceptionnels)	0 €	990 000 €	-100%	60 000 €	11 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 722 706 €	11 269 225 €	40%	8 545 956 €	4 254 410 €	296 682 €	203 665 €	30 322 €
042 (transfert entre sections-subv équipement)	1 476 913 €	415 €	355783%	0 €	364 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 476 913 €	415 €	355783%	0 €	364 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 199 619 €	11 269 640 €	53%	8 545 956 €	4 254 774 €	296 682 €	203 665 €	30 322 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles seront composées :

- des recettes versées par la **SPL NATHD** (chapitre 70) conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **novembre 2024** :
 - o Redevance fixe R1, évaluée à **419K€** (versée en juin 2025 au titre de l'année 2024),
 - o Redevance co-financement Rd2, évaluée à **1,619M€** (versée en 2 fois : mai et novembre 2025 au titre de l'année 2025),
 - o Redevance variable R3, évaluée à **1,136M€** (versée en juin 2025 au titre de l'année 2024).
- Soit un montant total 2025 à percevoir en recettes prévisionnelles NATHD de 3,175M€** (En 2024 = 5,955M€ ont été versées).
- des remboursements des pétitionnaires sur le dispositif « **adduction** » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la délibération n°827 du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de **40 dossiers** de demande. Il est prévu un montant total de **30K€** décomposé comme suit :

- 10K€ au titre de la partie « Etudes »

REÇU EN PREFECTURE « Travaux ».
Le 12/02/2025
Application agréée E-legalite.com

- par effet de neutralisation avec les dépenses, les **remboursements** effectués par les prestataires des marchés de travaux (déploiement et vie du réseau) **des pénalités** facturées par **Orange** à Dorsal pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais. Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **51K€**.

Enfin, sur le **chapitre 74** « Subventions et participations », il est proposé d'appeler, sur l'année 2025 à l'instar des années 2023 et 2024, en application du **protocole d'accord financier** de la délibération 778 du 21 mars 2021, et conformément à son annexe, les **contributions additionnelles**, sur la part EPCI, aux contributions statutaires permettant de financer les intérêts d'emprunts. Une enveloppe de **96K€** est prévu à cet effet.

OPERATIONS D'ORDRE :

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »), amortissements des subventions reçues.

Sont comptabilisées, en 2025, sur ce chapitre, les subventions reçues en 2024 soit un montant supplémentaire à amortir de 57,436K€

Une enveloppe totale de **1,5M€** est prévue, en 2025, au titre des amortissements des subventions **+4%**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/2023	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	1 966 667 €	1 466 669 €	34%	11 458 450 €	166 667 €	166 667 €	166 667 €	0 €
20 (immobilisations incorporelles)	1 538 333 €	736 000 €	109%	701 500 €	441 500 €	1 776 500 €	1 808 807 €	1 723 000 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23 (Immobilisations en cours)	22 214 483 €	70 547 023 €	-69%	61 746 153 €	115 370 447 €	79 765 096 €	22 196 676 €	7 893 924 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	25 719 483 €	72 749 692 €	-65%	73 906 103 €	115 978 613 €	81 708 263 €	24 172 150 €	9 616 924 €
DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	1 476 913 €	415 €	355783%	0 €	364 €	0 €	0 €	0 €
041 (Opérations patrimoniales)	430 000 €	1 250 000 €	-66%	620 000 €	270 000 €	895 000 €	0 €	0 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 906 913 €	1 250 415 €	53%	620 000 €	270 364 €	895 000 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27 626 396 €	74 000 107 €	-63%	74 526 103 €	116 248 977 €	82 603 263 €	24 172 150 €	9 616 924 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chapitre 20) :

Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 20, 825K€ -46%** comme détaillés ci-dessous :

- les dépenses « marché public » liées aux frais de parution/insertion dans la presse spécialisée. Une enveloppe de **1,5K€** est réservée à cet effet.
- les dépenses liées au **droit d'Usage** versées à **ENEDIS** et au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (**SDEC**) pour une enveloppe prévisionnelle 2025 totale de **823K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chapitre 23) :

Sont inscrits, en 2025, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- le reste à payer sur le marché de travaux **jalón 2 : 3,6M€**
- les opérations connexes liées au marché de travaux jalón 2 en cours (AMO technique, Etudes ORANGE/ENEDIS/SNCF), les prestations marché CSPS « vie du réseau » pour un montant total de **149K€**
- les raccordements payés à la SPL NATH pour un montant total estimé à **4,3M€**
- les prestations de travaux complémentaires « **vie du réseau** » à hauteur de **600K€**
- Les RAR 2024 pour un montant de 484K€.

Le montant total sur le **chapitre 23** est estimé en 2025 à **9,2M€ -60%**.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) :

Il est proposé d'inscrire, en 2025, sur ce chapitre, les dépenses en capital de l'emprunt long-terme jalón 1 et des emprunts long-terme jalón 2 mobilisés soit conformément au tableau cité plus haut « charges financières », un montant total de **2,166M€**.

OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 40)

Sont concernés les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) ; **1,5M€** sont ainsi prévus en 2025 sur ce chapitre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
Sont comptabilisés dans ce chapitre :	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/2023	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
R001 (résultat reporté - Excédent d'investissement)	2 385 672,74 €	13 708 812,42 €	-83%	29 987 117,58 €	18 269 418,58 €	19 375 499,09 €	6 090 952,09 €	0 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0	
13 (subvention d'investissement)	4 841 000 €	20 835 976 €	-77%	21 449 931 €	29 026 383 €	7 102 346 €	6 789 421 €	4 616 924 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	5 000 000 €	25 000 000 €	-80%	15 000 000 €	65 000 000 €	55 230 418 €	11 291 777 €	5 000 000 €
168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	0 €	3 410 165 €	-100%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
20 (immobilisations incorporelles)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23 (immobilisations en cours)	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 226 673 €	62 954 953 €	-81%	66 437 049 €	112 295 802 €	81 708 263 €	24 172 150 €	9 616 924 €
RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	1 491 267 €	317 185 €	370%	281 200 €	2 257 €	0 €	0 €	0 €
041 (Opérations patrimoniales)	430 000 €	1 250 000 €	-66%	620 000 €	270 000 €	895 000 €	0 €	0 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	13 478 456 €	9 477 969 €	42%	7 187 854 €	3 680 918 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	15 399 723 €	11 045 154 €	39%	8 089 054 €	3 953 175 €	895 000 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	27 626 396 €	74 000 107 €	-63%	74 526 103 €	116 248 977 €	82 603 263 €	24 172 150 €	9 616 924 €

- o des acomptes **FSN** sur la composante « raccordements » dans la limite du montant de 90% du montant total attribué sur cette composante soit un montant estimé à **350K€**
- o **EPCI 23** : l'**annuité 2025**, en application du **protocole d'accord financier jalón 2** précisée dans la délibération 778 du 21 mars 2021 et des conventions de fonds concours afférentes, soit un montant total de **204K€**, finançant le part **capital des emprunts jalón 2**,
- o **CD/EPCI 23** : l'**annuité 2025** en application des conventions de fonds de concours « **vie du réseau** » d'un montant total de 600K€ répartie 50/50 entre le Département de la Creuse et les EPCI soit **300K€ chacun**, la part EPCI étant répartie au nombre de prises jalón 2 comme suit :

CC	Nbre de prises J2	Poids EPCI	Enveloppe VDR
CC de Bénévent Grand Bourg	5 880	7%	22 463 €
CC Creuse Confluence	13 871	18%	52 990 €
CC Creuse Grand Sud	11 194	14%	42 763 €
CC Creuse Sud Ouest	12 557	16%	47 970 €
CC Haute-Corrèze Communauté	1 954	2%	7 465 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	12 718	16%	48 585 €
CC du Pays Dunois	6 840	9%	26 130 €
CC du Pays Sostranien	7 697	10%	29 404 €
CC Portes de la Creuse en Marche	5 819	7%	22 230 €
Total EPCI23	78 530		300 000 €

Au total, il est proposé d'inscrire, en 2025, sur ce chapitre, **1,154M€**.

EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (compte 1068)

Le résultat cumulé 2024 estimé sur la section d'investissement sera déficitaire de 6,8M€ soit un besoin de financement en comptabilisant les RAR 2024 estimés de 7,3M€ ; A cet effet, il convient de transférer l'excédent cumulé de la section de fonctionnement pour couvrir ce besoin de financement de la section d'investissement Ce transfert se traduit par une recette d'investissement inscrite sur le **compte 1068** pour un montant de **7,3M€**. Ce montant sera éventuellement reprécisé au moment du vote du budget après affectation des résultats 2024 de la section de fonctionnement et d'investissement.

OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 40).

Concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (**articles 28**) soit un montant total de **1,5M€**.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chapitre 021) :

L'excédent de fonctionnement comme indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur le chapitre **021**. Ce montant d'équilibre évalué à ce stade à 10,5M€ sera éventuellement reprécisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

BUDGET ANNEXE HAUTE-VIENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/20 23	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
011 (Charges à caractère général)	43 700 €	42 500 €	3%	47 420 €	19 300 €	1 000 €	2 000 €	0 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
65 (Autres charges de gestion courante)	623 000 €	664 000 €	-6%	551 000 €	351 000 €	153 000 €	76 405 €	7 744 €
66 (Charges financières)	0 €	3 730 €		6 785 €	3 100 €	0 €	0 €	0 €
67 (Charges exceptionnelles)	0 €	60 000 €		60 000 €	8 000 €	1 200 €	0 €	0 €
68 (Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions)	415 000 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 081 700 €	770 230 €	40%	665 205 €	381 400 €	155 200 €	78 405 €	7 744 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	1 373 607 €	309 186 €	344%	275 800 €	2 747 €	0 €	0 €	0 €
023 (Virement à la section d'investissement)	6 164 544 €	7 191 166 €	-14%	8 921 765 €	4 367 607 €	0 €		
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 538 151 €	7 500 352 €	1%	9 197 565 €	4 370 354 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 619 851 €	8 270 582 €	4%	9 862 770 €	4 751 754 €	155 200 €	78 405 €	7 744 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées :

- à la DGFIP (taxe foncière sur les NRO) pour un montant estimé à **0,3K€**
- aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) pour un montant estimé à **30K€**

Sont concernées, par ailleurs, des dépenses diverses : service EEP Orange, et sur le process « adduction », des frais PayfiP payés à la DGFIP ainsi que des frais de signatures électroniques des conventions individuelles pour un montant total de **3K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire, en 2025, sur ce chapitre 011, **33,3K€** (-10K€ par rapport à 2024).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) :

Elles sont composées :

- des redevances versées à **Orange** pour la location de ses infrastructures de génie civil (fourreaux, et appuis aériens) au titre du contrat GC IBLO. **632K€** sont prévus pour 2025. 582K€ ont été payés en 2024.
- des redevances versées à **SNCF Réseau** lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF – montant estimé à **1,5K€**.
- des redevances versées au au Syndicat d'Energies de la Haute-Vienne (**SEHV**) d'un montant prévisionnel de **20K€**.
- des pénalités facturées par **Orange** pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais.. **3,5K€** sont prévus pour 2025

Au total, il est proposé d'inscrire, sur 2025, sur ce chapitre 65, **657K€ +5%**.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS (chapitre 68) :

Conformément à la délibération 895 du 10 avril 2024 de refuser l'augmentation tarifaire imposée par Orange à partir du 1^{er} mars 2024 et à la délibération 913 du 12 décembre 2024 de provisionner budgétairement l'écart entre les sommes réellement payées par Dorsal et facturées par Orange, une somme **750K€** est inscrite en provision en 2025 (augmentation tarifaire moyenne de **+30%** par rapport à 2024)

OPERATIONS D'ORDRE :

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042) :

Sont comptabilisées, en 2025, sur ce chapitre, les amortissements des opérations de « vie du réseau » réceptionnées et payées en 2024 ainsi que **le réseau FttH jalon 2**. Le montant total des dépenses à amortir sur le réseau jalon 2 est de 25 739 115€ soit un amortissement annuel additionnel de 640K€, soit au total, un montant supplémentaire à amortir sur l'année 2025 de **681K€**.

Une enveloppe totale de **2M€** est prévue, en 2025, au titre des dotations aux amortissements **+50%**.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendu sera supérieur à celui des dépenses. **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

Ce montant d'équilibre évalué à ce stade à 1,3M€ sera éventuellement reprecisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/20 23	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
R002 (résultat reporté - Excédent de fonctionnement)	4 016 769,00 €	4 134 024,42 €	-3%	3 180 071,17 €	370 927,34 €	63 735,00 €	6 416,49 €	0 €
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	137 500 €	987 202 €	-86%	590 000 €	750 000 €	200	0	7 744 €
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	0 €		0 €	0 €	77 375 €	71 989 €	0 €
75 (autres produits de gestion courante)	3 706 307 €	2 186 338 €	70%	6 041 499 €	3 621 767 €	13 890 €	0 €	0 €
77 (Produits exceptionnels)	0 €	960 000 €		50 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 860 576 €	8 267 564 €	-5%	9 861 570 €	4 750 694 €	155 200 €	78 405 €	7 744 €
RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	759 275 €	3 018 €	25058%	1 200 €	1 060 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	759 275 €	3 018 €	25058%	1 200 €	1 060 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 619 851 €	8 270 582 €	4%	9 862 770 €	4 751 754 €	155 200 €	78 405 €	7 744 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles seront composées :

- des recettes versées par la **SPL NATHD** (chapitre 70) conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **novembre 2024** :
 - o Redevance fixe R1, évaluée à **276K€** (versée en juin 2025 au titre de l'année 2024),
 - o Redevance co-financement Rd2, évaluée à **1,66M€** (versée en 2 fois : mai et novembre 2025 au titre de l'année 2025),
 - o Redevance variable R3, évaluée à **1,5M€** (versée en juin 2025 au titre de l'année 2024).

Soit un montant total 2025 à percevoir de recettes prévisionnelles NATHD de 3,440M€ (En 2024 = 3,430M€ ont été versées).
- des remboursements des pétitionnaires sur le dispositif « **adduction** » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la délibération n°827 du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de **80 dossiers** de demande. Il est prévu un montant total de **57,5K€** décomposé comme suit :
 - 37,5K€ au titre de la partie « Etudes »
 - 20K€ au titre de la partie « Travaux ».
- par effet de neutralisation avec les dépenses, les **remboursements** effectués par les prestataires des marchés de travaux (déploiement et vie du réseau) **des pénalités** facturées par **Orange** à Dorsal pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais. Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **3,5K€**.

.....

OPERATIONS D'ORDRE :

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »), amortissements des subventions reçues.

Sont comptabilisées, en 2025, sur ce chapitre, les subventions reçues en 2024 ainsi que les subventions qui ont permis de financer le réseau FttH jalon 2 soit un montant supplémentaire à amortir sur 2025 de **219K€**.

Une enveloppe totale de **978K€** est prévue, en 2025, au titre des amortissements des subventions **+29%**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/20 23	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	4 702 984,61 €	3 532 106,80 €	33%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	1 167 040 €	0 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	6 100 000 €	6 940 046 €	-12%	11 451 267 €	0 €	0 €	2 142 557 €	
20 (immobilisations incorporelles)	238 000 €	345 058 €	-31%	651 500 €	261 500 €	1 766 500 €	1 787 045 €	1 723 000 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €		0 €	0 €		0 €	
23 (Immobilisations en cours)	3 134 282 €	8 878 429 €	-65%	28 019 359 €	48 519 530 €	25 904 119 €	9 328 688 €	6 008 964 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	14 175 267 €	19 695 640 €	-28%	40 122 126 €	48 781 030,00 €	27 670 619,00 €	14 425 330,00 €	7 731 964 €
DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	759 275 €	3 018 €	25058%	1 200 €	1 060 €	0 €	0 €	0 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	0 €		405 000 €	756 600 €	772 000 €	0 €	0 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	759 275 €	3 018 €	25058%	406 200 €	757 660 €	772 000 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 934 542 €	19 698 658 €	-24%	40 528 326 €	49 538 690 €	28 442 619 €	14 425 330 €	7 731 964 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chapitre 20) :

Il est proposé d'inscrire sur le **chapitre 20, 49,05K€** comme détaillé ci-dessous :

- les dépenses liées au **droit d'Usage** restant à verser à ENEDIS et au Syndicat Départemental des Energies de la Haute-Vienne (SEHV) soit une enveloppe prévisionnelle totale de **15,3K€**.
- les dépenses afférentes aux **IRU NETCITY** réalisées par la SPL NATHD sur une base de 5 sites à raccorder soit un montant total de **33,75K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chapitre 23) :

Sont inscrits, en 2025, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- le marchés CSPS « vie du réseau » et les études ENEDIS pour un montant total de **9K€**,
- les raccordements payés à la SPL NATHD pour un montant estimé total de **1,3M€**,
- les prestations de travaux complémentaires « **vie du réseau** » à hauteur de **550k€**
- Les RAR 2024 pour un montant de 382K€.

soit un montant total estimatif, en 2025, sur le **chapitre 23 à 2,2M€ -28%**.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) :

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 16, pour un montant total de **607,5K€**, les **remboursements** à effectuer en 2025 au titre :

- de la convention « **avance FSN** » contractualisée avec le Département de la Haute-Vienne pour un montant prévisionnel de **186K€**. Il est nécessaire de préciser que ce montant est indicatif et qu'il dépend des versements réels effectifs réalisés au titre du FSN en 2025,
- de la convention « **avance recettes SPL** » contractualisée avec le Département de la Haute-Vienne pour un montant prévisionnel de **421K€**.

OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 40)

Sont concernés les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) ; **978K€** sont ainsi prévus en 2025 sur ce chapitre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2024	BP 2023	% évol BP 2024/20 23	BP 2022	BP 2021	BP 2020	BP 2019	BP 2018
R001 (résultat reporté - Excédent d'investissement)	0,00 €	0,00 €		10 626 318,63 €	8 504 695,61 €	9 957 718,76 €	4 901 023,09 €	0 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	5 178 390,61 €	4 127 510 €	25%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
13 (subvention d'investissement)	2 218 000 €	4 713 074 €	-53%	10 530 991 €	14 625 750 €	3 812 900 €	2 570 001 €	3 589 407 €
16873 (Avances Remb) CD 87)	0 €	0 €		9 768 452 €	19 000 000 €	13 900 000 €	0 €	2 000 000 €
168758 (Avances Remb) EPCI 87)	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	6 954 306 €	2 142 557 €
16872 (Avances Remb Région)	0 €	3 357 722 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	0 €	0 €		0 €	2 281 291 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 396 391 €	12 198 306 €	-39%	30 925 761 €	44 411 736,53 €	27 670 619,00 €	14 425 330,00 €	7 731 964 €

RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	1 367 607 €	309 186 €	342%	275 800 €	2 746 €	0 €	0 €	0 €
041 (Opérations patrimoniales)	6 000 €	0 €	#DIV/0!	405 000 €	756 600 €	772 000 €	0 €	0 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	6 164 544 €	7 191 166 €	-14%	8 921 765 €	4 367 607 €	0 €	0 €	0 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 538 151 €	7 500 352 €	1%	9 602 565 €	5 126 953 €	772 000 €	0 €	0 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 934 542 €	19 698 658 €	-24%	40 528 326 €	49 538 690 €	28 442 619 €	14 425 330 €	7 731 964 €
--	---------------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chapitre 13) :

Sont comptabilisés dans ce chapitre :

- des acomptes **FSN** sur la composante « raccordements » dans la limite du montant de 90% du montant total attribué sur cette composante soit **65K€**
- des versements **collectivités** dans le cadre des conventions IRU NetCity pour un montant estimatif de **33,750K€**

Au total, il est proposé d'inscrire, en 2025, sur ce chapitre, **98,750K€**.

EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (compte 1068)

Le résultat cumulé 2024 estimé sur la section d'investissement sera déficitaire de 5,5M€ soit un besoin de financement en comptabilisant les RAR 2024 estimés de 5,8M€ ; A cet effet, il convient de transférer l'excédent cumulé de la section de fonctionnement pour couvrir ce besoin de financement de la section d'investissement. Ce transfert se traduit par une recette d'investissement inscrite sur le **compte 1068** pour un montant de **5,8M€**. Ce montant sera éventuellement reprecisé au moment du vote du budget après affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 40).

Concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (**articles 28**) soit un montant total de **2M€**.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chapitre 021) :

L'excédent de fonctionnement comme indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur le chapitre **021**. Ce montant d'équilibre évalué à ce stade à 1,3M€ sera éventuellement reprecisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

A noter qu'un certain nombre d'enveloppes budgétaires peuvent évoluer entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget (affectation des résultats d'exercice, meilleure évaluation des montants de certaines dépenses et recettes)

.....

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical, à l'unanimité :

- prennent acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur le budget principal et les budgets annexes de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne,
- autorisent le Président à préparer les Budgets 2025 selon les orientations prises en séance.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

